

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 15 octobre 2020 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2018 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles

NOR : SSAA2030491A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de l'Institut national des jeunes aveugles : M. Philippe de Braquilanges, conseiller d'arrondissement à la mairie du VII^e arrondissement de Paris, délégué à la solidarité et au handicap, en remplacement de Mme Philippine Hubin.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de la santé, de la protection sociale et des solidarités.

Fait le 15 octobre 2020.

Pour la secrétaire d'État et par délégation :
La directrice générale de la cohésion sociale,
VIRGINIE LASSERRE